



## Conditionnelle parental car mon ami est en prison

Par **nouri**, le **09/08/2009** à **17:03**

Bonjour,  
moi j'ai mon ami qui est en prison depuis 10 06 2009 et je voudrais savoir si c'est possible d'avoir une conditionnelle parentale car j'attends un enfant et j'en n'est qu'un de mon ami et je voudrais savoir si il peut faire les démarches auprès de son avocat pour avoir la conditionnelle parentale je vous remercie d'avoir fait ce forum car ça va m'aider à mieux comprendre la justice signée md nouri

Par **lilou**, le **04/01/2010** à **20:42**

bjrs je suis dans la même situation que vous mon ami actuellement incarcéré depuis juin a fait la demande auprès du jap (juge d'application des peines) il peut faire sa demande directement en prison auprès du greffier s'il n'a pas les moyens de payer un avocat dans ce cas le tribunal du jap lui en choisira 1 je pense que votre ami puisse bénéficier d'une libération conditionnelle pour cela il faut un certificat d'hébergement et aussi l'extrait de naissance de votre enfant peut être qu'il voudront également un contrat de travail seule le juge de l'application des peines décidera si oui ou non il pourra bénéficier d'une libération conditionnelle parentale votre ami doit avoir une bonne conduite en prison